

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 7 mars 2023

8 M€ pour accompagner les services d'aide à domicile loirétains

Depuis 2022, le Département accompagne les services d'aide à domicile du Loiret qui développent des actions en faveur de la qualité de vie au travail, de la lutte contre l'isolement et du soutien aux aidants. À la suite d'un appel à candidatures, 21 nouvelles structures ont été retenues pour bénéficier d'une enveloppe de 8,3 M€ sur la période 2023-2027.

Ce montant correspond à une dotation complémentaire de 3€ par heure d'aide à domicile pouvant être allouée sur les 5 prochaines années.

53 services d'aide à domicile ont également pu bénéficier de cette dotation complémentaire lors du précédent appel à candidatures lancé en juin 2022, pour un montant sur 5 ans estimé à 14 M€.

Le Département et ces structures s'engagent dans un processus de contractualisation visant à répondre à ces objectifs prioritaires, tout en limitant le reste à charge des usagers :

- Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés
- Accompagner les personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités,
- Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants
- Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées
- Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

Les 33 contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) conclus ou restant à conclure entre 2022 et 2023, couvrent 74 structures implantées dans le Loiret, soit plus de 60% des services d'aide à domicile actuellement autorisés.

Les Services d'aide à domicile (SAAD) interviennent auprès des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'aide-ménagère sociale.

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr